



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord
RAPPORT DU MAIRE
Sur la situation financière

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, je vous transmets les renseignements suivants concernant la situation financière de la municipalité :

État financier et rapport des vérificateurs pour 2006

Le vérificateur de la municipalité a confirmé que les états financiers au 31 décembre 2006 reflètent fidèlement la situation financière à cette date.

	Budget 2006	Réel 2006
REVENUS:		
Taxes	\$270 465	\$261 927
Païement tenant lieu de taxe	\$0	\$1 055
Autres revenus	\$30 032	\$38 218
Total des revenus	\$300 497	\$301 200
DÉPENSES:		
Administration générale, salaires et dépenses de gestion.	\$145 340	\$125 539
Administration générale		\$32 784
Salaires et avantages sociaux		\$45 707
Dépenses de gestion		\$47 048
Dépenses électorales et référendaires	\$24 500	\$21 066
Urbanisme	\$46 450	\$26 475
Quotes-parts MRC des Laurentides	\$55 357	\$55 029
Voirie	\$22 600	\$12 380
Intérêts sur prêts	\$6 250	\$277
Amortissement - dépense	\$0	\$1 215
Total des Dépenses	\$300 497	\$246 890
SURPLUS :	\$0	\$54 310

Surplus prévu pour 2006 (revenus moins dépenses) : \$54 310,00 Il n'y a aucun contrat comportant une dépense de plus de 25 000,00\$ de même qu'il n'y a aucun contrat de plus de 2 000,00\$ conclus au cours de la période ci-après avec un même cocontractant dont le total dépasse 25 000,00\$ de janvier à décembre 2006.

Traitement des élus

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans le présent rapport les rémunérations et les allocations de dépenses des membres du conseil pour l'année 2007 :

Le Maire reçoit de la Municipalité :	rémunération \$6,102	Allocation : \$3,051
Le Maire reçoit de l'agglomération :	rémunération \$6,417	Allocation : \$3,208
Le Maire reçoit de la MRC :	rémunération \$1 362	Allocation : \$681
Chacun des conseillers :	rémunération \$2,034	Allocation : \$1,017

Principales réalisations 2007

1. Un contrôle accru des travaux de construction a permis une diminution du nombre de constats d'infraction;
2. La municipalité a appuyé financièrement des organismes locaux et régionaux dont la vocation est la protection de l'environnement;
3. La municipalité a appuyé l'organisme PLTN afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble des citoyens en plus de protéger la qualité du lac;
4. Le service de l'urbanisme a effectué un relevé précis de la situation des installations septiques et un système de contrôle a été mis sur pied afin de s'assurer du respect de la réglementation en matière de traitement des eaux usées;
5. Mise en conformité du Plan d'aménagement municipal avec le Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, réalisée à l'interne, permettant une économie en honoraires d'urbaniste de plus de 8 000,00\$;
6. Adoption de plusieurs règlements importants, dont :
 - a. Réglementation sur le reboisement des rives, afin de contrer le déversement de phosphate dans nos plans d'eau;
 - b. Règlement contrôlant l'usage des pesticides;
 - c. Règlement sur les quais;
 - d. Règlement concernant la hauteur des immeubles;
 - e. Règlement concernant le numérotage des immeubles;

En tant que maire d'une municipalité liée je participe activement et régulièrement à plusieurs comités de la Ville de Mont-Tremblant, dont ceux de la police, protection des incendies, les travaux publics, les finances et les ressources humaines, afin de toujours être bien informé pour défendre les intérêts des citoyens de la municipalité tout en me permettant d'entretenir des relations de saine collaboration au sein de l'agglomération, afin d'en assurer le bon fonctionnement

Orientations générales du prochain budget pour 2008

L'orientation générale du prochain budget pour 2008 prévoit :

1. la refonte de la réglementation d'urbanisme;
2. la poursuite du contrôle des permis de construction;
3. la poursuite de la vérification de la conformité des installations septiques;
4. considérer et évaluer la possibilité d'effectuer des tests de la qualité de l'eau par une firme externe;
5. mise en place d'un système d'inspection des rives en regard avec le déboisement;
6. Contrôle et suivi des modifications réglementaires afin de se conformer aux normes de la MRC
7. poursuivre l'appui financier à PLTN afin d'assurer un service adéquat à la population.
8. Poursuivre la défense des intérêts des citoyens de Lac-Tremblant-Nord au sein de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant et à la MRC des Laurentides afin d'atténuer l'impact de l'augmentation moyenne de 58% de l'évaluation foncière
9. Ajuster à la baisse le taux de la taxe foncière de la municipalité tout en poursuivant les mêmes objectifs.
10. Accroître, par l'entremise de l'agglomération, la présence policière les fin-de-semaines sur le lac Tremblant.

La mise en place du site Web municipal est prévue pour février 2008.

Le conseil a débuté en novembre l'étude du budget 2008 et celui-ci ainsi que le programme triennal pour les années 2008-2009-2010, seront adoptés à une session extraordinaire du conseil qui aura lieu samedi le 8 décembre 2007 à 14:30 heures. Une période de questions durant cette session sur le budget et le programme triennal sera à l'ordre du jour. Le conseil se fera un plaisir de vous accueillir à cette importante session.

Jean Grégoire, maire
Le 24 novembre, 2007